

## ASSEMBLEE GENERALE 2015

### RAPPORT MORAL

Je remercie tous les collègues, en particulier les présidents de secteurs, les membres du CA, les membres du bureau qui consacrent beaucoup de temps au service de l'école publique.

Depuis le renouvellement quadriennal en 2013 avec en outre, l'organisation du 99ème Congrès National à Troyes, les DDEN sont « seulement » concernés par leurs activités habituelles, visites d'écoles, rapports de visites, défense des valeurs républicaines, activités importantes qui devraient pouvoir s'exercer dans toutes les écoles. C'est pourquoi il est nécessaire de recruter des collègues pour occuper les postes encore vacants.

Le 100ème Congrès s'est déroulé à Paris en juin 2014. Vous avez pu en lire le compte-rendu dans les numéros 240 et 241 du Délégué. L' Aube était représentée par 3 délégués (Jean Danjin, Brigitte Rahon et moi-même) plus une auditrice libre (Claudine Lecerf).

Depuis le renouvellement quadriennal, suivi de quelques changements de personnes au bureau et d'une modification partielle des attributions, la modernisation du fonctionnement a été réalisée avec la mise en place du site internet, grâce au travail de notre collègue et ami Jacky Pion, en liaison avec le responsable national.

Les DDEN suivent toujours de près la réforme des rythmes scolaires appliquée maintenant dans toutes les écoles. Ils sont éventuellement invités à participer aux comités de suivi du fonctionnement des nouveaux rythmes (à l'Inspection Académique, dans certaines mairies, à Troyes par exemple). Les oppositions à la réforme semblent avoir cessé, même si parents et enseignants déplorent la fatigue des enfants obligés de se lever tôt 5 matins de suite. Rappelons que ceci est dû au choix de faire la classe le mercredi matin plutôt que le samedi, l'intérêt des adultes, justifié par différents motifs, ayant prévalu sur celui des enfants. Les activités périscolaires se sont mises en place presque partout, plus facilement en milieu urbain qu'en milieu rural, mais les inégalités ont cependant diminué par rapport à la situation antérieure.

Est-ce à dire qu'il n'y a plus de problèmes ? Malheureusement, si ! Les phénomènes de violence à l'école et aux abords de l'école augmentent dangereusement, entraînant de graves problèmes de sécurité. Les « bagarres » dans les cours de récréation, les brimades à l'égard d'enfants, souffre-douleur des autres, ayant pour origine soit un aspect physique (couleur de cheveux, taille ...) soit un comportement (goût de la solitude par ex.) ont toujours existé, mais c'est beaucoup plus grave qu'autrefois, les réseaux sociaux rendent possible un véritable harcèlement, aboutissant parfois au suicide d'enfants ou d'adolescents, les coups de poing d'antan sont même remplacés par des coups de couteau lors des récréations !

La violence ne naît pas à l'école, elle est le reflet de la violence dans la société, dans l'environnement proche, mais aussi plus largement partout en France (rappelons les horribles attentats des 7,8, 9 janvier, commis par des assassins voulant détruire la liberté de la presse, ou agissant par antisémitisme, et dans le monde entier, pour des raisons religieuses le plus souvent, (guerres civiles en Syrie, en Irak, massacres et attentats en Afrique ...).

Alors que faire ?

En France, les pouvoirs publics veulent relancer l'éducation aux valeurs républicaines, lutter contre l'intolérance, mais surtout, parce que la tolérance est un comportement qui doit être développé par l'éducation, lutter pour que l'égalité des droits garantie par la loi, soit une réalité. Dans la pratique, les inégalités existent. Les problèmes de logement, d'emploi dans les quartiers dits sensibles expliquent en partie, sans évidemment les justifier, les comportements violents. Inégalités donc, selon les ethnies, les lieux d'habitat, mais aussi sur l'ensemble du territoire national. Citons une inégalité flagrante, juridique de surcroît, le maintien du Concordat en Alsace-Moselle (membres du clergé payés par l'Etat, présence de crucifix dans les écoles publiques, délit de blasphème!...), la loi n'est, dans ce cas, pas la même pour tous les Français. Pour ce cas précis, deux principes

républicains sont bafoués : l'égalité et la laïcité.

Alors que certains qualifiaient les laïques de ringards, défendre la laïcité est redevenu un fait d'actualité, après les massacres de janvier dernier : les politiques, les journalistes, les intellectuels. s'expriment sur ce sujet. Ainsi (cf Le Monde 31/01/15) Danielle Casenave (ancienne universitaire, écrivaine, membre de l'Académie française), distingue deux aspects de la laïcité selon qu'on l'applique à l'école ou à la sphère publique.

Pour elle, à l'école « ce qui doit régner, c'est la réserve à l'endroit des questions religieuses. Pourquoi ? Parce qu'on a affaire à des enfants et à des adolescents chez qui l'affirmation d'un attachement religieux n'est pas forcément un choix personnel raisonné, mais la conséquence d'un choix familial. Toute attaque, ou supposée telle, est vécue comme une attaque envers sa famille. » Alors était-il judicieux, après les attentats contre Charlie Hebdo et le magasin hyper casher, d'imposer l'hommage aux victimes sous forme d'une minute de silence dès l'école élémentaire ? Peut-être eut-il mieux valu l'exiger seulement pour les élèves du 2<sup>o</sup> degré, mieux à même d'en comprendre le sens ?

Pour D. Casenave, « l'affirmation à l'école d'un rattachement religieux ou politique n'est pas compatible avec la sérénité des apprentissages ... la laïcité à l'école, c'est toute la place à l'instruction ... avec l'étude de la langue, des mathématiques, des sciences, de l'histoire ... et en apprenant aux élèves l'esprit critique. ». Elle préconise pour cela l'étude des textes des philosophes du 18<sup>ème</sup> siècle. Elle n'est pas la seule à penser aux « philosophes des Lumières ». Les médias rappellent actuellement le rôle de Voltaire luttant courageusement contre l'intolérance religieuse (Affaire Callas, affaire Sirven).

Dans le même numéro du Monde, Jean Beaubérot, historien et sociologue, exprime un point de vue différent de celui de D. Casenave. Il est favorable à la politique ministérielle consistant à impliquer de plus en plus les parents dans la vie de l'école, mais il dénonce des contradictions dans la pratique : c'est ainsi qu'il regrette le maintien de la circulaire Châtel qui exclut les mères de famille portant un voile lors de sorties scolaires, alors que par ailleurs « la mère du soldat tué par Mohamed Mérat, Latifa Ibn Ziaten, fait beaucoup d'interventions dans les écoles, sur la citoyenneté, en portant un foulard. ». Donc rien n'est simple.

Dans la sphère publique, pour D. Casenave, « la laïcité, c'est le droit d'avoir une religion, ou de ne pas en avoir, de le manifester sans crainte, de se respecter dans une tolérance réciproque. » Cela est clair, mais dans la pratique, il y a des ambiguïtés, des contradictions.

Depuis la loi de 1905, le ministre de l'Intérieur est ministre des cultes. L'Etat garantit le libre exercice du culte, en encadrant les manifestations religieuses telles que sonneries de cloches, processions, comme toutes les manifestations. Mais l'Etat qui souhaite dialoguer avec les représentants des cultes doit-il organiser ces cultes ? Non pour Ghaleb Bensheikh (islamologue et écrivain) (cf Le Monde 27/02/15). « Les croyants doivent choisir eux-mêmes les instances devant les représenter ». Se pose le problème des imams. Parce qu'ils sont souvent d'origine étrangère, certains voudraient qu'ils soient formés à l'Université sur le modèle de la faculté de théologie de Strasbourg (d'origine protestante), mais c'est une faculté privée. L'Etat laïque n'a pas à organiser ce genre de formation.

En ce qui concerne les mosquées, les Musulmans n'ont pas toujours suffisamment de lieux de culte à leur disposition. Depuis 1905 les pouvoirs publics entretiennent les églises qui existaient déjà, mais pas celles construites ultérieurement. La construction et l'entretien des mosquées relèvent donc du domaine privé. Cependant, par le biais de baux emphytéotiques, il peut y avoir des solutions au niveau des communes. Donc, appliquer strictement le principe de séparation des églises et de l'Etat ou accepter des compromis afin de maintenir la paix sociale ? La question est toujours posée.

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont organisé, dans le but de développer les valeurs républicaines chez les jeunes, un service civique volontaire. Certains voudraient le rendre universel et obligatoire. François Chérèque qui gère le système actuel pense que l'obligation est matériellement impossible à réaliser, puisque actuellement, il n'y a pas assez de postes offerts dans les associations pour tous les candidats. Il objecte en outre que des volontaires sont motivés et le

système fonctionne, alors que l'obligation entraîne des rejets.

Tous ces problèmes concernent les DDEN en tant que citoyens et citoyennes, mais ils sont surtout vigilants quand il s'agit de l'école. Très attachés à l'école publique, ils y défendent les valeurs républicaines, valeurs qui doivent permettre aux enfants, futurs citoyens, d'apprendre à vivre ensemble en se respectant mutuellement.